



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mesures de sécurisation à l'occasion du week-end prolongé du 15 août

Nancy, le 12/08/2022

La situation de sécheresse que connaît le département entraîne un risque accru de départ de feu et donc une activité croissante pour les sapeurs-pompiers de Meurthe-et-Moselle. Ainsi, depuis le début du mois de juillet 2022, le service départemental d'incendie et de secours de Meurthe-et-Moselle a recensé pas moins de **231 feux de végétaux**, essentiellement des feux de broussailles/friche (189) et des feux de chaume (40), mais également 2 feux de forêt.

La surface totale brûlée cumulée sur l'ensemble des sinistres est évaluée à **110 hectares**.

Aussi, et afin de prévenir les risques de départ de feu ainsi qu'une suractivité du SDIS, Arnaud COCHET, préfet de Meurthe-et-Moselle, a pris un certain nombre de mesures :

- interdiction des **rassemblements festifs à caractère musical**, ainsi que de la **circulation des véhicules transportant du matériel de son** à destination d'un rassemblement festif musical (du 13 août au 16 août 2022 à 8h00),
- interdiction de l'**usage et du tir de feux d'artifices** (du 13 au 19 août à 8h00),
- interdiction des **feux de type bûcher, feux de la Saint-Jean** (du 13 au 19 août à 8h00),
- interdiction de l'**usage du feu festif** (de type feux de camp ou barbecue) en milieu naturel (du 13 au 19 août à 8h00),
- interdiction d'**utilisation d'outils générateurs d'étincelles** dans et à proximité d'un milieu naturel (du 13 au 19 août à 8h00),
- interdiction de **faire un feu en forêt**, y compris pour les ayants droits (du 13 au 19 août à 8h00),
- interdiction de tout **brûlage des résidus agricoles** (du 13 au 19 août à 8h00).

Le respect de ces mesures est essentiel pour aider les sapeurs-pompiers du département dans leur mission de protection et de sécurisation.

Le préfet Arnaud COCHET a déclaré « *La situation est inédite. Je fais confiance aux habitants comme aux professionnels et élus pour faire face à cette crise et j'appelle à la responsabilité de chacun. Afin de suivre la bonne application de ces mesures, nous mettrons en place dès ce week-end des contrôles, notamment dans les massifs forestiers. Enfin, je tiens à renouveler mes encouragements et ma reconnaissance aux pompiers et aux agents de l'État engagés quotidiennement pour lutter contre la sécheresse et les incendies qui en découlent* ».

Contacts presse :

Sébastien Marc : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54



Préfet de Meurthe-et-Moselle